

Conseil municipal du 4 mars 2018

Le lundi quatre mars deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur Bertrand ASTRIC, Maire.

Absents excusés et représentés : Mme Christine LAGARDE, absente excusée; Mme Virginie AUFFRET, absente excusée, procuration à Mme Françoise BERNARD; Mme Véronique LEMESTRE, procuration à M. Rémy LUCAS; M. Fabrice VALLADONT, absent excusé, procuration à M. Bertrand ASTRIC; Mme Florence MONNIN, absente excusée, procuration à M. Hervé REYSSIE.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte-rendu de la réunion du 5 février 2018 est approuvé.

M. Bernard BONNOT a été élu secrétaire de séance.

Subvention de fonctionnement aux associations et à la coopérative scolaire pour l'année 2018

| | |
|----------------------------------|--|
| Association « Les Richets » | 300 € + 200 € (subvention exceptionnelle 2018) |
| Amicale Sapeurs Pompiers | 160 € |
| U.S. Doubs et Loue | 160 € + 700 € (électricité) |
| De la Fleur au Fruit | 160 € + 190 € (achat débrousailluse) |
| Anciens Combattants | 160 € |
| Entre Aide Saint-Vitois | 160 € + 100 € (subvention exceptionnelle 2018) |
| Ecole Musique Grandfontaine | 100 € |
| Don du sang | 100 € |
| Musikaloup | 100 € |
| Vétérans du foot | 100 € |
| US Torpes-Boussières | 100 € |
| Bibliothèque du CHUR de Besançon | 30 € |
| Sclérose en plaque | 30 € |
| Ronde de l'espoir | 30 € |
| Secours Populaire | 30 € |
| APE | Gratuité de la deuxième location de la MDL |
| Total (Associations) | 2 910,00 € |
| Coopérative scolaire | 16 € par élève |

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité. M. Yves FADIER et M. Roland DEMESMAY n'ont pas participé au vote.

Projet de réhabilitation de la Maison Des Loups

M. Roland DEMESMAY, adjoint au Maire en charge du dossier, propose un cahier des charges pour la réhabilitation de la Maison Des Loups.

Il comprend en tranche ferme :

- 100 m² de salle polyvalente
- 30 m² pour l'espace cuisine-traiteur
- 30 m² d'espace de rangement du matériel
- des sanitaires adaptés à 350 personnes
- vestiaires et halle d'entrée

Pour la tranche optionnelle :

- 1 salle indépendante d'environ 30 m²
- le traitement des espaces vert
- le traitement des accès et parking.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** le cahier des charges présenté et autorise le Maire à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Microcentrale hydroélectrique : avis du conseil municipal

Le Maire expose que l'enquête publique relative à l'implantation d'une microcentrale hydroélectrique au quartier du Maroc par la société GEG ENER est terminée.

Dans la cadre de l'instruction loi sur l'eau concernant l'autorisation de la centrale hydroélectrique, la Préfecture souhaite connaître la position de la commune sur la réalisation de ce projet. Le Maire rappelle qu'une présentation du projet par la société GEG ENER a eu lieu au cours de la séance du conseil municipal du 6 novembre 2017.

Il propose d'émettre un avis favorable sur ce projet, compte tenu de l'intérêt de cette installation qui alimentera près de 800 foyers avec une énergie propre et renouvelable.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** émet un avis favorable au projet d'installation d'une microcentrale hydroélectrique.

Débat d'orientation budgétaire 2018

Le Maire présente au conseil les projets d'investissement pour l'exercice 2018.

La première opération est la rénovation de la toiture en tuiles Monument Historique de l'Église et de l'ancien presbytère ainsi que la transformation de la Cure en deux logements. Les travaux devraient commencer en septembre 2018.

La seconde opération est la réhabilitation de la Maison Des Loups. Pour 2018, un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre sera lancé très prochainement.

Enfin, dans le cadre du centenaire de la fin de la première guerre mondiale, il est proposé la rénovation complète du monument aux morts.

Ajouté à ces projets le maire propose des dépenses d'investissement comme suit :

Mairie

Enseigne informatique

Signalétique mairie

Aménagement de l'Agence Postale Communale

Bâtiments communaux

Défibrillateurs (x2)

Pack Bibliothèque

Extincteurs bâtiments

Tire palette hangar communal

Mise aux normes Cloches Eglise

Voirie

Luminaire Maroc

Candélabre chemin Essarts

Ecoles

Ordinateurs

Travaux ONF

Instruction autorisations urbanisme par les services du Grand Besançon

Afin de réaliser ces projets et faute d'une réelle lisibilité de l'avenir, le maire précise qu'il conviendra certainement d'augmenter le taux de la taxe d'habitation. Le taux sera fixé au cours de la séance du vote du BP 2018.

Point sur les Projets

Ce point d'ordre du jour n'appelle aucune nouvelle remarque par rapport à la séance du 5 février 2018.

Devenir de la CAGB

Le Maire indique que les élus de l'opposition bisontine ont fait connaître leur avis sur ce point. Le groupe se prononcera pour le passage du Grand Besançon à une Communauté Urbaine. Rémy LUCAS précise que la plupart des élus des communes de la CAGB n'ont pas reçu l'analyse contradictoire qu'il a réalisée sur le passage en communauté urbaine, alors que celle-ci a été envoyée à toutes les communes. La plupart des élus ne disposent que des informations tronquées en provenance des partisans de la communauté urbaine, comment peuvent-ils se prononcer en toute connaissance de cause sur ce sujet qui engage l'avenir de l'ensemble des communes du Grand Besançon ?

Fermeture conditionnelle d'une classe aux écoles pour la rentrée 2018/2019

Par courrier, l'Inspection Académique informe la commune d'une éventuelle fermeture de classe à la rentrée 2018-2019. Un comptage des élèves aura lieu le jour de la rentrée. Quelques conseillers évoquent l'accueil de familles de migrants avec des enfants pour éviter cette décision.

Questions diverses

- visite de Madame la Députée Fannette CHARVIER : Madame la Députée se déplacera le 16 mars à Boussières afin de visiter deux entreprises et rencontrer des bénévoles de deux associations. Une rencontre avec les élus et la population est programmée également. Les sujets de discussions suivants sont envisagés : vie locale, projets concrets sur lesquels elle pourra donner sa vision.
- réunion publique du 3 mars fibre, internet, téléphonie : de nombreux habitants se sont déplacés afin d'entendre les exposés de Monsieur le Maire concernant l'avancée des dossiers sur le "filaire" (internet, fibre) et de Monsieur Rémy LUCAS, conseiller municipal, concernant le "sans fil" (téléphonie mobile). Les élus et la population sont en attente d'une réelle détermination des opérateurs pour l'installation et/ou l'amélioration de ces technologies sur la commune.
- ancien bureau de Poste 8 route de Besançon : Madame Anne-Laure SIMPLOT occupe une cellule commerciale (salon de coiffure). Elle désire diversifier son activité et occuper la partie vacante suite au départ de La Poste. Elle sollicite le conseil municipal afin de bénéficier de souplesses pour l'aménagement de ce local. Le conseil municipal, unanime quant à la décision de faciliter l'installation de nouvelles installations, ne peut néanmoins répondre à toutes les

attentes de l'entrepreneuse notamment l'exécution de travaux qui ne peut être réalisée par le personnel technique sous peine d'illégalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h45